

***Résumé des questions économiques et sociales:
semaine n° 221 du 07 avril 2025***

FIN DE LA TRÊVE HIVERNALE : UN COMBAT CRUCIAL CONTRE LES EXPULSIONS !

Chaque année, la trêve hivernale offre un répit temporaire aux milliers de familles menacées d'expulsion en France. Cependant, ce fragile bouclier s'effrite lentement mais sûrement sous la pression de politiques de plus en plus répressives à l'égard des locataires en impayés et face à l'inaction de l'État dans la crise de la construction de logements sociaux.

Une Trêve Hivernale Menacée !

La trêve hivernale, instaurée en 1956, interdit initialement toute expulsion entre le 1er décembre et le 15 mars. En 2008, elle a été élargie aux coupures d'énergie, empêchant les fournisseurs de priver les foyers de chauffage et d'électricité durant cette période. En 2014, la loi ALUR l'a prolongée jusqu'au 31 mars. Malgré ces avancées, la trêve hivernale est devenue une parenthèse de plus en plus fragile, notamment avec l'adoption de la loi Kasbarian-Bergé en 2023, qui facilite et accélère les expulsions pour impayés de loyer.

Un Appel à l'Action

La lutte pour l'accès au logement pour tous reste d'une actualité brûlante. La CNL et ses alliés se mobilisent pour revendiquer haut et fort l'urgence d'un changement radical des politiques du logement. La manifestation du 29 mars à Paris, ainsi que d'autres rassemblements à travers le pays, ont été des occasions cruciales pour faire entendre la voix des locataires et des familles menacées d'expulsion.

Eddie Jacquemart déclarait récemment lors de l'assemblée générale des présidents de fédérations de la CNL : « *Nous avons réagi immédiatement en alertant l'opinion publique et en obtenant un avis défavorable du Conseil National de l'Habitat.* » Cette réaction montre l'engagement de la CNL à défendre les droits des locataires face à des politiques qui menacent leur sécurité et leur stabilité.

La fin de la trêve hivernale marque un moment critique pour des milliers de familles en France. La mobilisation de la CNL et d'autres organisations est essentielle pour défendre le droit au logement et exiger des politiques plus justes et humaines. Rejoignez le combat et faites entendre votre voix pour un avenir où chaque personne aura un toit au-dessus de sa tête.

CESSION DE SANOFI À AMILLY : LE MOUVEMENT DE GRÈVE NE FAIBLIT PAS ALORS QUE LES NÉGOCIATIONS APPROCHENT !

Depuis le 5 mars, les salariés du laboratoire Sanofi sont mobilisés contre la cession de l'entreprise. Le vendredi 28 mars, ils ont continué d'affirmer qu'ils ne sont pas à vendre, à quelques jours des négociations.

Astrea Pharma souhaite acquérir le site Sanofi à Amilly, et Substipharm envisage de récupérer la production de Kardégic. Mais les salariés ne sont toujours pas du même avis. "Nous sommes Sanofi, et nous ne sommes pas à vendre", ont scandé les grévistes, vendredi 28 mars.

Une grève très suivie qui dure !

En grève depuis maintenant un peu plus de trois semaines, le mouvement ne faiblit pas. Chaque semaine, 236 salariés sur les 276 continuent de débrayer une heure par jour, en freinant au maximum la production.

Ils étaient rejoints ce jour par des collègues provenant d'autres sites Sanofi, notamment le site de production Maison-Alfort, en Val-de-Marne, ainsi que des salariés du site Le Trait, en Seine-Maritime. "On est présent afin de partager avec nos collègues ce qui se passe à Amilly", expliquent-ils. Des syndicalistes de la CGT Hutchinson étaient également présents.

Les négociations commencent bientôt !

Aujourd'hui, on sauve des vies, à travers notre savoir-faire de production des médicaments. Une production qu'on ne fait nulle part ailleurs. Cet héritage ne peut pas être une simple transaction économique. On n'est pas à vendre." *"Ce n'est pas parce qu'on est présent aux négociations qu'on est à vendre. On nous parle de mesures d'accompagnement, mais pour aller où ? On ne bouge pas, on est Sanofi et on n'est pas à vendre"*, ajoute Imad Sdiri, délégué syndical CGT.

AMAZON / METZ (MOSELLE) : TROIS JOURS DE GRÈVE DANS LE PLUS GRAND CENTRE AMAZON DE FRANCE POUR LES SALAIRES ET LE TEMPS DE TRAVAIL !

A l'appel de la CGT Amazon France et face au mépris de la direction pour les négociations annuelles obligatoires (NAO), les travailleurs et travailleuses du site d'Augny, à côté de Metz, en Moselle, ont rejoint la grève nationale des 16, 17 et 18 mars.

C'est dans le plus grand centre logistique Amazon de France, rassemblant 4.000 salariés, que les grévistes sont parvenus à *« faire tourner la production au minimum »*, avec notamment des opérations de filtrage des camions. Cette action sur le site Mosellan s'inscrit dans une mobilisation nationale appelée par la CGT Amazon France Logistics, dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires. Ainsi, des actions de grèves ont eu lieu dans de nombreux sites en France comme à Senlis, Sevrey ou encore Chalon-sur-Saône. La CGT revendique des grèves dans six des huit sites Amazon du pays.

Tandis que la direction ne proposait que 2% d'augmentation, soit moins que l'inflation, la CGT revendique 15% d'augmentation générale, 32 heures payées 35, retour de la prime alignée sur l'action, prime de partage de la valeur, prise en charge totale de la journée de solidarité. Les dernières négociations se sont tenues le mardi 18 mars contre une direction rodée à l'exercice. Sylvain, élu CGT sur le site d'Augny rapporte *« Slides à l'appui, tous les arguments ont été donnés pour montrer tout ce qui a déjà été fait pour les salariés chez Amazon. »* Le syndicaliste dénonce que *« des propositions qui ne leur coûtent rien ont été retenues, à l'image du retour du 5ième jour de "flex day" annuel, permettant aux salariés de poser un jour de congé la veille pour le lendemain »*.

La répression « made in Amazon » !

Dès lundi 18h, la gendarmerie est intervenue sur le piquet du site d'Augny pour casser la grève. Sylvain rapporte : *« ils ont menacé de nous embarquer prétextant que nous n'avions pas déclaré le rassemblement assez tôt, avec la complicité de la municipalité ! »* Déjà pendant le piquet, *« des cadres faisaient des allers-retours à proximité du piquet pour intimider les grévistes, et notamment les salariés non protégés par des mandats syndicaux »*. Ces tensions sur le piquet de grève n'ont pas eu lieu qu'à Augny. La CGT Amazon France Logistics dénonce notamment une agression de grévistes à Chalon-sur-Saône.

En outre, le système de contrat proposé chez Amazon exerce une pression constante sur les travailleurs pour les discipliner. En effet, les horaires de nuit et de week-end sont distribués par des avenants aux contrats pour une durée de 6 mois à 1 an, renouvelables. Ainsi, même un employé en situation de CDI peut voir son contrat se dégrader au simple non-renouvellement de ses avenants, sans aucune forme de justification de la part de la direction, qui est seule juge de qui mérite ces prolongations.

Sylvain raconte : *« c'est un boulot compliqué, de l'esclavage moderne avec un rendement à tenir au jour, à l'heure près. Toutes les pauses, même le temps aux toilettes est chronométré. Chaque retard entraîne un entretien où les salariés doivent se justifier. Les arrêts maladie sont systématiquement contestés, même pour des accidents de travail »*. Une pression qui pour Sylvain est *« d'autant plus forte sur les employés connus comme proches des syndicats »*.

Dans ce géant détenu par Jeff Bezos, connu pour son anti-syndicalisme viscéral, l'élu CGT dénonce la difficulté à réaliser les heures de délégation et *« la rétention d'informations envers certains syndicats »*.

URGENCES : UN PATIENT SUR DEUX ATTEND PLUS DE TROIS HEURES, POUR 15 % DES PATIENTS, L'ATTENTE DÉPASSE HUIT HEURES (RAPPORT DE LA DREES) !

Les Français passent de plus en plus de temps aux urgences. Selon un rapport de la Drees, la durée moyenne d'attente en 2023 a dépassé trois heures, soit 45 minutes de plus qu'en 2013. Pour 15 % des patients, l'attente dépasse huit heures. Manque de lits, vieillissement de la population et accès limité aux soins aggravent la situation.

La Drees a publié une étude alarmante sur l'évolution des délais d'attente dans les services des urgences en France. En 2023, la moitié des patients a attendu plus de trois heures avant d'être pris en charge ou de quitter le service, contre 2h15 en 2013. L'enquête, réalisée auprès de 719 services des urgences, montre une progression constante de ces délais au fil des années.

Le phénomène est encore plus frappant pour certains patients. 15 % d'entre eux passent plus de huit heures aux urgences, soit une nette augmentation par rapport aux 9 % enregistrés en 2013. Les personnes âgées de plus de 75

ans sont particulièrement concernées : 36 % d'entre elles y restent plus de huit heures, soit plus du double de la moyenne générale.

Pourquoi de telles attentes ?

L'une des principales raisons de cette saturation est la diminution de la capacité d'hospitalisation. **En dix ans, 43.000 lits ont été supprimés**, entraînant une difficulté croissante à hospitaliser les patients après leur passage aux urgences. Seuls 20 % des patients sont hospitalisés à la sortie des urgences en 2023, contre 23 % en 2013. Cette baisse s'explique notamment par une pénurie de lits d'aval, indispensables pour transférer les patients nécessitant une hospitalisation.

Autre facteur aggravant : le vieillissement de la population. Les urgences accueillent de plus en plus de patients nécessitant des soins plus complexes et un suivi plus long, ce qui allonge encore davantage le temps passé dans ces services.

Enfin, la crise des urgences est accentuée par un manque d'accès aux soins de base. 21 % des patients déclarent s'être rendus aux urgences faute d'avoir pu obtenir un rendez-vous médical ailleurs, contre 13 % en 2013.

Un impact direct sur la santé et la vie des patients !

L'allongement des délais d'attente n'est pas sans conséquences. Le Docteur Louis Soulat, vice-président de SAMU-Urgences de France, tire la sonnette d'alarme : *« Nous savons que ces délais prolongés **augmentent la mortalité des plus de 75 ans** »*. Une étude publiée en novembre 2023 a révélé **qu'une nuit passée sur un brancard aux urgences augmentait de 40 % le risque de mortalité chez cette catégorie de patients**.

De plus, les conditions d'accueil se détériorent. Certains patients passent des heures sur des brancards, faute de places disponibles dans les chambres d'hôpital. Un phénomène qui contribue à ce que certains médecins appellent *« la maladie nosocomiale des urgences »*, c'est-à-dire un risque accru de complications et d'infections liées à l'attente prolongée dans ces services surchargés.

Une crise sans issue ?

Malgré les promesses de réforme, la situation ne s'améliore pas. En 2022, près de 21 millions de passages aux urgences ont été enregistrés en France, et la tendance est à la hausse.

En 2023, 8 % des points d'accueil d'urgences ont dû fermer temporairement, faute de personnel, et 23 % ont mis en place un accès restreint.

En 2022, le président Emmanuel Macron avait annoncé son objectif de désengorger les urgences d'ici fin 2024, mais la réalité du terrain montre que la crise persiste. **Entre manque de personnel, suppression de lits et afflux croissant de patients**, les urgences françaises continuent de fonctionner sous tension, avec des conséquences inquiétantes pour la qualité des soins.

FONDERIE FALSIMAGNE À WOIGNARUE (SOMME) : PREMIÈRE GRÈVE DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS !

Lundi 31 mars, une partie des salariés de la fonderie Falsimagne de Woignarue étaient en grève. Ils réclament une hausse des salaires et de meilleures conditions de travail.

C'est une scène inédite qui se déroule ce lundi 31 mars, une grande partie des salariés de la fonderie Falsimagne, basée à Onival, sont en grève. Une première depuis septembre 1994, selon les grévistes. Devant la grille, ils étaient une vingtaine à tenir le piquet de grève depuis 7 h 30 le matin sur la quarantaine d'employés que compte l'usine.

Hausse des salaires et prime !

Ils réclament une hausse de leurs salaires alors que les NAO (Négociation Annuelles obligatoire) se tiennent en ce moment au sein de la fonderie. *« Nous réclamons une augmentation des salaires, mais aussi une prime de partage de la valeur (PPV) »*, indique Cédric Wadoux, délégué syndical CGT au sein de l'usine. *« Nous sommes moins de 50 salariés donc nous pouvons bénéficier du dispositif de partage de la valeur »*, ajoute Nathalie Pesquet, déléguée syndicale.

Une année record !

Sur le tract du syndicat de la CGT, appelant à la grève, ils dénoncent également les mauvaises conditions de travail. Ainsi, ils réclament une hausse d'1,50 € brut de l'heure, la prime PPV à hauteur de 1.500 euros par an ainsi que la mise en place d'une prévoyance et une amélioration des conditions de travail (douche, vestiaires, ventilations...)

Aux alentours de 10 h, ils regrettaient le manque de dialogue avec la direction : *« Ils ne nous proposent rien. Ils sont venus nous voir à 9 h pour nous dire que nous n'avons pas le droit de faire grève, mais depuis ce temps-là, plus rien »*, regrette Cédric Wadoux. *« Ce qui a tout déclenché, c'est que la direction nous a dit qu'elle n'a jamais autant gagné d'argent qu'en 2024 et il nous a été versé que 200 € de prime »*, regrette un salarié.

La grève pourrait continuer dans les prochains jours si aucun accord n'est trouvé entre les deux parties.

SAH LEDUC À LIGNÉ (LOIRE-ATLANTIQUE) : UNE QUARANTAINE DE SALARIÉS DÉBRAYENT !

À l'appel de la CGT, lundi 31 mars après-midi, une quarantaine des salariés de l'entreprise SAH Leduc ont débrayé. En désaccord avec la direction, ils dénoncent « *des simulacres* » de négociations annuelles salariales. C'est l'heure des négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires chez SAH Leduc, entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication sur mesure de vérins hydrauliques, près d'Ancenis-Saint-Géréon, rejoints par trois salariés du site des Touches, près de Nort-sur-Erdre.

« Depuis deux ans, il y a une décision unilatérale de la direction sur les NAO, dénonce Yvonnick Dauve, secrétaire du Comité social et économique. On appelle ça un 49.3. Après trois réunions et des simulacres de négociations, la direction SAH Leduc annonce seulement 0,4 % d'augmentation générale. On demande aussi 50 centimes de prime d'équipe en plus. Cela nous a été refusé. »

À 2 %, on discute !

José Jaheny, secrétaire du syndicat CGT, majoritaire dans l'entreprise, rappelle que, l'an dernier, aucun accord NAO n'avait été signé : *« A 2 %, on se mettra autour de la table et on discute. D'autant plus que la prime d'équipe n'a pas bougé depuis cinq ans. On ne lâchera pas. On nous propose 0,4 % d'augmentation générale. On a beaucoup trop d'écart par rapport aux autres structures métallurgiques de Loire-Atlantique. »* Les grévistes dénoncent également des augmentations individuelles de 1 % « *en moyenne pour l'ensemble des salariés incertaines et aléatoires* ».

La CGT a fait savoir qu'un nouveau débrayage aurait lieu le mardi 1er avril, de 9 h à 17 h.

BERNER À MIGENNES (YONNE) : UNE LUTTE GAGNANTE !

Négociations salariales bloquées, conditions de travail dégradées et climat social en berne : le syndicat CGT BERNER majoritaire, soutenu par l'Union Locale CGT de Migennes et la Fédération CGT Commerce et Services, a décidé d'appeler les salariés à cesser le travail.

BERNER, entreprise de fournitures d'équipements pour le bâtiment pesant plusieurs centaines de millions d'euros, voulait faire des économies sur le dos des salariés en remettant en question la rémunération des salariés itinérants et seulement 1 % d'augmentation pour les salariés sédentaires.

En moins de 48h, ce mouvement suivi et massif a permis de faire aboutir les revendications, **avec paiement des jours de grève !** Une fois de plus, seule la mobilisation a permis de faire entendre les revendications du syndicat CGT BERNER à une direction qui était sourde.

SODRATOM (GUADELOUPE) : LES SALARIÉS POURSUIVENT LA GRÈVE !

État, Région et département ont rencontré les responsables de la filière BTP.

Les employés de la Sotradom encore dans les rues de Jarry mardi 1er avril. Ils se sont mis en grève pour réclamer à la Région Guadeloupe **des impayés de chantier de l'ordre de 10 millions d'euros**. Ils se sont ensuite rendus devant l'espace régional du Raizezt où une réunion sur la crise du BTP s'est tenue entre la filière et les représentants Etat, département et Région.

La grève de la Sotradom entamée lundi se poursuit et prend même un tournant plus dur avec l'annonce par l'UGTG d'un conflit illimité. Il faut dire que la menace qui pèse sur les employés n'est pas un vain mot, d'autant que l'arrêt de plusieurs chantiers plane. La société serait en outre en situation financière difficile et les salariés craignent une vague de licenciements. La moitié de son personnel, **soit 156 personnes sont menacées** par cette vague de licenciement. Pour le responsable UGTG du secteur BTP, Didier Dyvrande licencié 156 salariés aura des conséquences sur plus de 300 personnes.

En marge de cette mobilisation des agents de la Sotradom, il y avait une réunion à l'antenne de la région Guadeloupe, au Raizet, avec les présidents des deux collectivités majeurs, le président de l'association des maires, le président des EPCI et le préfet de Guadeloupe. Face à eux, les représentants de la filière du bâtiment et des travaux publics.

La réunion a duré près de 2h30. Elle s'est déroulée à huis clos dans l'amphithéâtre. **Sur le fond, il n'est pas sorti grand chose de cette réunion.** Les patrons du BTP se disent inquiets, se plaignent d'une baisse de la commande publique et demandent davantage de visibilité sur la programmation annuelle des chantiers à venir.

Pas sûr que cela suffise à rassurer les salariés de la Sotradom, qui sont aujourd'hui les premières victimes d'une crise qui risque de s'amplifier.

SANOFI : LE TRIBUNAL DE MELUN ANNULE LE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI PRÉVOYANT 325 SUPPRESSIONS DE POSTES EN R&D !

Par un jugement du 1er avril 2025, le tribunal administratif de Melun *"annule la décision homologuant le plan de sauvegarde de l'emploi de la société Sanofi Aventis R&D, prévoyant la suppression de 325 emplois dans ses trois établissements de Gentilly, Vitry-sur-Seine et Montpellier"*. Le tribunal considère que *"certains critères*

retenus par le plan pour fixer l'ordre des licenciements éventuels sont illégaux". En avril 2024, Sanofi avait fait part de sa volonté d'arrêter plusieurs projets de recherche en oncologie pour se concentrer sur l'immunologie.

Le jugement peut faire l'objet d'un recours en appel dans un délai de deux mois.

Le plan de sauvegarde de l'emploi porté par la société Sanofi R&D est annulé par une décision du tribunal de Melun, en date du 1er avril 2025. Ce plan prévoyait la suppression de 325 emplois dans ses trois établissements de Gentilly, Vitry-sur-Seine et Montpellier.

325 emplois de R&D concernés !

La société Sanofi Aventis R&D, filiale du groupe pharmaceutique Sanofi spécialisée dans la R&D de médicaments et de vaccins, a *"décidé de réorganiser son activité en donnant la priorité à ses investissements dans le domaine de l'immunologie et en les réduisant dans celui de l'oncologie"*, rappelle le tribunal. Cette réorganisation *"implique la suppression de 325 emplois dans ses trois établissements et est susceptible d'entraîner le licenciement pour motif économique des salariés qui ne seraient pas affectés sur un autre emploi ou refuseraient une offre de départ volontaire"*.

Dans ce cadre, la société Sanofi Aventis R&D a *"élaboré un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) qui, en l'absence d'accord des partenaires sociaux, a été soumis pour homologation à l'administration"*. Une décision d'homologation a été prise le 13 novembre 2024 par le directeur régional de l'emploi d'Île-de-France.

Le classement pour fixer l'ordre des licenciements éventuels jugé illégal !

Saisi d'un recours formé par les instances représentatives du personnel, le tribunal a annulé cette décision en *"estimant que le classement par points prévu par le PSE pour fixer l'ordre des licenciements éventuels était illégal à un double titre"*.

D'une part, en ce qui concerne la *"valeur professionnelle des salariés"*, il a considéré que *"l'attribution par l'employeur de deux points seulement aux salariés n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation professionnelle, contre une attribution pouvant aller jusqu'à 30 points en vertu du plan pour ceux ayant bénéficié d'une évaluation, pénalisait sans justification objective les premiers salariés"*.

D'autre part, au titre de la *"prise en compte des charges de famille"*, le tribunal a *"estimé que le choix d'attribuer 50 points aux seuls salariés ayant la qualité de parent isolé ou ayant à leur charge une personne en situation de handicap implique une différence de traitement avec les autres salariés dont l'ampleur n'est pas justifiée, le plan ne prévoyant l'attribution d'aucun point dans les autres situations"*.

EKOL LOGISTIQUES À SÈTE (HÉRAULT) : VICTOIRE ! LA GRÈVE FAIT ANNULER LE PLAN DE LICENCIEMENTS, « LA LUTTE PAIE » !

Après une semaine de grève, les salariés d'Ekol Logistiques à Sète ont obtenu l'annulation d'un plan de 27 licenciements et la démission du directeur en prime. Une victoire qui montre la voie à suivre face à la multiplication des plans sociaux.

Jeudi 27 mars, les salariés de l'entrepôt d'Ekol Logistiques, situé dans le port de Sète, ont arraché une belle victoire une semaine après le début de leur grève contre la direction, qui voulait liquider la flotte de camions et licencier les vingt-sept chauffeurs.

Avec un chiffre d'affaires de 470 millions d'euros en 2023, le réseau de fret routier de la compagnie turque Ekol Logistiques avait été racheté l'an dernier par le géant danois du transport DFDS pour 260 millions d'euros.

« C'est une entreprise qui dégage d'énormes bénéfices. Le chiffre d'affaires a encore augmenté de 5 % en 2024 » explique Arnaud Jean, secrétaire général de l'Union Locale CGT de Sète et du Bassin de Thau.

L'entreprise avait engagé un plan de licenciements unilatéral qu'elle avait annoncé aux salariés concernés à travers une lettre. *« Ils ont reçu une page A4 avec un calendrier qui leur donnait quinze jours pour valider le plan social, sans aucune reconversion ni prime de départ »* raconte le syndicaliste. La CGT avait dénoncé le plan dès sa présentation aux élus syndicaux, début mars, et la direction avait alors tenté d'étouffer la contestation par tous les moyens.

« Ils ont tout essayé, c'était de la pression permanente sur les salariés et les élus du personnel » explique le secrétaire général CGT, Arnaud Jean. La direction a utilisé la barrière de la langue pour manipuler les chauffeurs qui parlent seulement turc, roumain, bulgare ou ukrainien, en leur mentant sur leurs droits. *« Le patron a fait venir des interprètes roumains et a fait miroiter deux ou trois mois de salaire aux chauffeurs routiers pour qu'ils partent, en fait le minimum légal. Sauf que la CGT aussi avait des interprètes et on a pu leur expliquer les choses »*. La direction aurait même tenté *« d'acheter »* un élu du CSE en lui proposant une augmentation de salaire et la garantie d'être maintenu dans son poste à vie s'il votait pour le PSE.

« Le projet c'était la course à la rentabilité, du dumping social tout simplement » explique le dirigeant CGT Arnaud Jean. *« Le but c'était de faire rentrer la sous-traitance d'une société bulgare, pour dépendre du droit de Bulgarie »* où le SMIC est le plus faible d'Europe, tant en valeur monétaire avec 550 euros bruts par mois qu'en pouvoir d'achat.

Une semaine après la grève, le plan de licenciements a été totalement abandonné et le directeur a même été licencié. *« Tous les salariés sont contents, évidemment, d'autant plus ceux qui devaient être licenciés, mais on reste très vigilant. La suite au prochain épisode »* affirme le dirigeant de la CGT sètoise.

Le 20 mars, jour de la grève, aucun camion n'est rentré ou sorti du dépôt de Sète. *« Tous les chauffeurs étaient dans le conflit. Ceux qui étaient sur la route se sont mis en grève pendant 24 heures là où ils étaient en France et en Europe, ceux présents sur le site ont participé au piquet et d'autres salariés qui ne sont pas chauffeurs ont aussi fait grève »* explique le syndicaliste avant d'ajouter : *« Malgré la pression de la direction, même les non-grévistes venaient sur les piquets de grève passer des moments avec nous »*.

BLOIS (LOIR ET CHER) : LA CGT MOBILISÉE DEVANT LE TRIBUNAL PENDANT LE PROCÈS DE L'ADMR 41 !

Environ 100 personnes se sont réunies mardi 1er avril 2025, à la mi-journée, devant le tribunal de Blois, où se tenait le procès de l'ADMR 41, soupçonnée de travail dissimulé.

Parmi les personnes présentes, des représentants de diverses branches de la CGT 41 et d'autres départements, mais aussi des personnes non syndiquées, selon Didier Calvo, secrétaire général de l'union départementale de la CGT.

La raison de leur présence ? Le procès de la fédération ADMR 41 (aide à domicile en milieu rural), et de quatre associations ADMR (Nord-Blaisois, Selles-sur-Cher, Monestois, Ouest-Sologne) pour des faits de travail dissimulé.

S'il y a un procès, c'est parce que la CGT s'est organisée !

Pour rappel, le syndicat CGT ADMR, les unions locales et départementale de la CGT et la fédération CGT des organismes sociaux se sont constitués parties civiles. *« S'il y a un procès aujourd'hui, c'est parce que la CGT s'est organisée et a, par la voix d'Ana Fernandes (Aide à domicile et déléguée syndicale CGT, Ana Fernandes est par ailleurs visée par une procédure de licenciement de la part de la fédération ADMR 41), porté des revendications, en priorité celles d'obtenir le paiement de toutes les heures de travail et de déplacement professionnel »*, résume Didier Calvo.

FORVIA À MÉRU (OISE) : 102 LICENCIEMENTS CONFIRMÉS PAR L'ÉQUIPEMENTIER AUTOMOBILE APRÈS QUATRE MOIS DE NÉGOCIATIONS !

Un accord a été signé entre la direction de l'équipementier automobile Forvia et trois organisations syndicales (UNSA, CFE-CGC et FO) concernant le plan social annoncé en novembre 2024, entérinant 102 licenciements sur les 571 emplois que compte le site de Méru.

C'est avec amertume que Sigrid Compere, assistante achats, accueille la nouvelle. Son poste sera supprimé au mois de mai. *"Je trouve ça injuste. Mon travail part au Portugal, déplore-t-elle. Je suis stressée, et en colère parce que ça va faire trente ans que je travaille ici, et je ne m'y attendais pas du tout. C'est un sentiment d'injustice, on est beaucoup à avoir donné de notre temps et de notre personne pour cette société. Être licenciés comme ça, c'est dégoûtant."*

Elle fait partie des 571 salariés de Forvia à Méru, dans l'Oise. L'équipementier automobile a annoncé vouloir supprimer 110 postes dans la recherche et le développement sur ce site. Après plusieurs mois de négociations entre organisations syndicales et direction, ce sont finalement 102 postes qui seront supprimés. **Les modalités ont été entérinées dans un accord signé par l'UNSA, (syndicat majoritaire), la CFE-CGC et Force ouvrière, mardi 1er avril.**

Déceptions sur le montant des indemnités !

Un argument qui ne convainc pas le syndicat CFDT, qui n'a pas signé l'accord. Le sujet de la discorde ? Le montant des indemnités dites *"supra-légales"*, c'est-à-dire qui dépassent la somme prévue par la loi. Elles vont de 7.000 à 40.000 euros en fonction des profils. *"La CFDT refuse d'être complice d'un accord injuste, mal négocié, bâclé et dangereux"*, affirme Zouhair El Yaakoubi, délégué syndical central CFDT, qui évoque un *"sentiment profond d'injustice"*, en comparaison avec les montants obtenus par les salariés d'une autre usine Forvia, située en Allemagne.

"Une personne qui a 37 ans de bons et loyaux services, licenciée dans le cadre de ce PSE, va partir avec une supra-légale de 40.000 euros, alors que sur l'autre site, la somme atteint les 180.000 euros. Dans ce contexte économique, 40.000 euros, les salariés vont la bouffer en quelques mois. Ils n'auront pas le temps de rebondir", redoute-t-il.

Ce **"plan social"** s'inscrit dans la volonté du groupe de réduire ses effectifs mondiaux de **10.000 postes en cinq ans.**

CH D'ABBEVILLE (SOMME) : MOBILISATION DES SALARIÉ-ES ET DES SYNDICATS DEVANT L'HÔPITAL POUR DÉFENDRE LA FONCTION PUBLIQUE !

Les syndicats se regrouperont devant le CH d'Abbeville où la CGT est mobilisée depuis 3 mois.

Alors que la CGT du centre hospitalier d'Abbeville a durci le ton à l'encontre de la direction concernant « **des conditions de travail dégradées avec un personnel usé** », une mobilisation intersyndicale s'est déroulée devant l'établissement jeudi 3 avril à 17 h 30 pour dire « **Stop à la casse des services publics** ».

Des messages forts inscrits sur des banderoles !

Le lieu n'a pas été choisi au hasard avec un hôpital où la tension est palpable avec de nombreuses banderoles accrochées tout autour du CH. Des messages forts y sont inscrits comme « **Soignants usés, patients en danger** », « **Moins de directeurs plus d'agents** », « **Direction irresponsable** », « **Blouse blanche colère noire** » ou encore « De rudes conditions de travail » en rapport avec le nom de la directrice de l'hôpital Hélène Derudder.

Les salarié-es se sont rassemblés devant l'hôpital pour dénoncer « **une année noire pour la fonction publique et ses agents** ». Les syndicats soulignant : « **64 ans, c'est l'âge où nous allons partir à la retraite puisque le gouvernement refuse d'abroger la réforme contrairement aux promesses de négociations sans totem ni tabou** ».

Et d'ajouter : « **nous perdons – 10 % de salaire en cas d'arrêt maladie depuis le 1er mars 2025... Toujours plus de mépris pour les agents des services publics !** »

Les syndicats lancent : « **nous appelons à nous rassembler aux côtés des agents hospitaliers d'Abbeville mobilisés depuis 3 mois pour rappeler que d'autres choix sont possibles ; nécessaires et finançables pour tous les agents de la fonction publique** ».

Le rassemblement s'est déroulé à 17h30 le jeudi 3 avril devant l'entrée principale du centre hospitalier d'Abbeville.

MONDE

ANGLETERRE / BRITISH STEEL : FERMETURE DES HAUTS-FOURNEAUX !

Le sidérurgiste British Steel, filiale du chinois Jingye, a dit jeudi préparer la fermeture de ses hauts fourneaux de Scunthorpe, dans l'est de l'Angleterre, **ouvrant la voie à des milliers de licenciements** dans un secteur plombé notamment par les droits de douane américains.

Le groupe, qui avait indiqué fin 2023 qu'il comptait remplacer ses hauts fourneaux, les derniers du pays, par des équivalents électriques, lance une "**consultation avec les salariés et les syndicats sur les licenciements**", a-t-il précisé dans un communiqué.

Ces suppressions de postes concerneront 2.000 à 2.700 emplois !

British Steel, qui emploie 3.500 personnes au Royaume-Uni, compte fermer "**ses deux hauts fourneaux, ses opérations de fabrication d'acier et réduire la capacité du laminoir à acier à Scunthorpe**", a-t-il précisé. L'entreprise évoque différents scénarios, dont une fermeture dès début juin 2025.

"**Les hauts fourneaux et les opérations de fabrication de l'acier ne sont plus financièrement viables en raison des conditions de marché très difficiles, de l'imposition de droits de douane et des coûts environnementaux plus élevés**", a détaillé l'entreprise, qui dit perdre 700.000 livres (840.000 euros) par jour.

Le président américain Donald Trump a imposé des droits de douane de 25% sur l'acier et l'aluminium, entrés en application à la mi-mars. Au contraire de l'UE, le Royaume-Uni n'a pas riposté, misant sur la signature d'un accord économique avec les États-Unis, en cours de négociation, qui lui permettrait notamment d'obtenir une exception en la matière.

Moins polluants !

L'annonce de British Steel a lieu sur fond de tension avec le gouvernement sur une aide publique pour aider l'entreprise à passer aux fours à arc électrique, moins polluants que les hauts fourneaux gourmands en charbon, et qui nécessitent moins de main d'oeuvre.

Concurrent de British Steel, Tata Steel, a éteint fin 2024 son dernier haut fourneau dans la plus grande aciérie du pays, à Port-Talbot, au Pays-de-Galles, avec là aussi près de **3.000 licenciements à la clé**.

Il prévoit lui aussi d'installer un four à arc électrique, dans le cadre d'un investissement de 1,25 milliard de livres, dont une subvention de 500 millions.

Le troisième producteur du pays, Liberty Steel, est quant à lui déjà passé aux fours à arc électrique.

British Steel a de son côté rejeté une proposition de subvention du gouvernement, selon une source proche du dossier, celle-ci s'élevait à 500 millions de livres, sur un budget total qui pourrait dépasser 2 milliards de livres.

BELGIQUE : GRÈVE GÉNÉRALE DANS LES TRAINS, AVIONS, BUS, HÔPITAUX !

Le lundi 31 mars 2025, la Belgique a fonctionné au ralenti. L'appel à la grève a été lancé par les deux principaux syndicats pour dénoncer des réformes du gouvernement, notamment sur les retraites.

Aéroports...

Les deux principaux aéroports du pays paralysés. Aucun vol passager n'a décollé de Brussels Airport, lundi 31 mars. Certains vols à l'arrivée ont été aussi supprimés.

À Charleroi, tout a été annulé, au départ et à l'arrivée, faute de personnel suffisant pour assurer la sécurité des opérations. Cet aéroport est le principal hub pour la compagnie à bas coûts Ryanair.

Transports en commun...

Le trafic ferroviaire très impacté. La SNCB, l'équivalent de la SNCF en Belgique, avait annoncé la mise en place d'un service alternatif. Pour la journée de grève, un train IC (Intercity) sur deux a circulé. Les trains IC relient les grandes villes de Belgique. Toutefois, plus de 80 gares n'ont pas été desservies.

Selon un rapport de l'Insee, publié le 28 novembre 2024, d'après des données de recensement de 2021, 36 000 travailleurs frontaliers se trouvent dans les Hauts-de-France. 40 km pour se rendre au travail, contre 15 km pour un actif qui reste en France. La quasi-totalité de ces travailleurs effectue le trajet en voiture (96%).

Hôpitaux, crèche, courriers...

À Charleroi et Liège, quatrième et cinquième plus grandes villes de Belgique, les hôpitaux ont fonctionné sur la base du service minimum. Au grand hôpital de Charleroi par exemple, 40% des opérations prévues ont été reportées. Selon la presse belge, plusieurs crèches sont restées fermées à Charleroi. À Bruxelles, dans la capitale, de fortes perturbations pour le courrier avec un fonctionnement au ralenti de bpost.

Centres commerciaux, entreprises...

Pour donner encore plus d'impact au mouvement social, les syndicalistes ont installé des piquets de grève devant certains centres commerciaux et entreprises. Certaines concernent notamment Coca-Cola ou encore Lotus à Charleroi.

Après cette journée de paralysie, une nouvelle grève générale est déjà annoncée pour le 29 avril prochain.

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement